

Le dépeuplement des campagnes a été largement programmé, depuis la politique du Général de Gaulle et les plans Pisani ou Mansholt. Or, un commerce ne peut tenir dans un village que s'il y a des clients à domicile. Puisqu'ils en sont partis, il convient d'être plus attractif. Il faut accepter d'y implanter des magasins plus grands, avec une offre très large pour éviter l'exode vers les cités voisines. Si le client ne trouve au village que du pain et du lait, mais qu'il doit aller ailleurs acheter tout le reste (l'alimentaire ne représente plus que 17 % des dépenses des ménages), le chiffre d'affaires ne permettra pas à un jeune couple d'exploitants de survivre. La priorité n'est donc pas d'implanter des « petits commerces ». Il faut y favoriser le regroupement des commerçants pour « tenir » jusqu'aux effets positifs d'un renouveau démographique annoncé par les aménageurs...

C'est le but de la taxe d'entraide assise sur les mètres carrés construits que toutes les grandes surfaces versent chaque année pour aider le commerce rural ?

Les grandes surfaces contribuent plus que l'état au maintien du commerce rural ! C'est une vérité qui devrait gêner nos détracteurs ! Chaque année, les grandes enseignes versent deux cent vingt-cinq millions d'euros, pour assurer la survie des épiceries de village, le maintien d'une pharmacie ou d'une station service, ou aider à la reconversion des professionnels dont les métiers sont menacés.

C'est énorme. Ce mécénat est d'autant plus important que le service public lui-même (La Poste, la SNCF) déserte le territoire au nom de la rentabilité. Avec un renversement des rôles ! Le privé vient secourir un service public qui s'est fait la malle ! Cherchez à comprendre la logique de tout cela...

J'aurais trouvé élégant que l'état, plutôt que de s'en attribuer le bénéfice d'image, valorise cette aide en reconnaissant son origine interprofessionnelle. C'était manifestement trop demander à nos tacticiens politiques. Mieux, par un génial tour de passe-passe, à mon avis complètement anticonstitutionnel, le produit de cette taxe parafiscale a été affecté, en 2003, au budget général de l'état. Voilà qu'on nous refait le coup de la vignette automobile !

Remettez-vous en cause le principe de cette aide entre professionnels ?

Non. Je dénonce une énorme gabegie dans la gestion de ces fonds. Et plutôt que de concentrer ces financements à Paris avant de les rediffuser vers la province, je demande que ces sommes collectées en région restent en région et qu'elles soient allouées par une commission d'agrément où de vrais professionnels pourraient aider à faire les bons choix.